



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Pôle pédagogique

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par
CARDIE
Michel BARTHEL

Téléphone : 03 88 23 38 71
Télécopie : 03 88 23 39 63

Mél.
ce.cardie
@ac-strasbourg.fr

Référence : 2019-2020/
CARDIE / COUR001 Lettre
appel à projet CE sept 2019

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9



Strasbourg, le 18 septembre 2019

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré (publics et privés sous contrat)

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré

S/C de Mesdames les directrices académiques
des services de l'Éducation nationale
du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Objet : Appel à candidature - Innovations / Expérimentations prévues par l'article L 401-1 du code de l'éducation

Les innovations et les expérimentations pédagogiques, mises en exergue dans le projet académique 2017-2020, constituent un levier des établissements scolaires pour favoriser le changement de l'école et la réussite éducative. La qualité des projets mis en œuvre dans l'académie confirme cette volonté des équipes éducatives d'expérimenter de nouvelles pratiques pour construire de nouvelles réponses aux problèmes qu'elles rencontrent.

La Cellule Académique Recherche-Développement Innovation et Expérimentation (CARDIE) est à la disposition des équipes éducatives pour accompagner l'élaboration de leurs projets, les soutenir, les valoriser et les diffuser.

Innovations et expérimentations pédagogiques, quelles différences ?

Un projet innovant offre la possibilité à des équipes pédagogiques de tester de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les innovations ne modifient ni les programmes, ni les horaires institutionnels, ni les structures de l'établissement.

Les projets innovants sont examinés puis validés par une commission académique présidée par le CARDIE.

Lorsqu'un projet innovant modifie les programmes, les horaires disciplinaires et/ou la structure de l'établissement, il doit faire l'objet d'une demande d'expérimentation au titre de l'article L 401-1 du code de l'éducation.

Ces expérimentations visent à valoriser le dynamisme des acteurs de terrain en les incitant à mettre en place localement les réponses les plus adaptées pour assurer la réussite de tous les élèves et cela en impulsant une dynamique de changement.

Les expérimentations pédagogiques s'inscrivent sur une durée de 3 à 5 années après validation par la Rectrice.

Elles sont dotées d'un protocole de suivi et d'évaluation qui reconnaît la nécessité d'une contractualisation et d'une communication écrite de ses résultats. Les expérimentations apparaissent comme un levier du changement du système éducatif, encore renforcé par la loi pour une Ecole de la confiance du 28 juillet 2019, qui devrait amener les établissements à proposer une offre éducative et pédagogique attractive et efficace.

Le projet d'expérimentation sera intégré au projet d'établissement avant son adoption par le conseil d'administration. Les expérimentations font l'objet d'un bilan annuel présenté au conseil d'administration.

Dispositions académiques

Les établissements et écoles qui souhaiteraient élaborer un projet innovant ou une expérimentation au cours de l'année 2019-2020 compléteront le dossier de candidature attaché à ce courrier et également téléchargeable à l'adresse :

<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/>

Les dossiers de candidature sont à envoyer : à M. Michel BARTHEL – CARDIE, exclusivement sous forme numérique à l'adresse suivante : ce.cardie@ac-strasbourg.fr

Pour les innovations :

Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année scolaire.

Pour les expérimentations :

Les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} décembre 2019 ou avant le 1^{er} mai 2020. En effet, deux sessions de validation (janvier / juin) présidées par la Rectrice ont cours chaque année.

Pour tout renseignement relatif à l'élaboration du dossier, vous pouvez contacter le CARDIE ou ses chargés de mission (Madame Anne Schultz, Madame Valérie Roth et Monsieur Damien Simler) à l'adresse suivante : ce.cardie@ac-strasbourg.fr.

Toutes les informations relatives aux innovations et expérimentations sont consultables sur le site académique à l'adresse <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/innovexpe/>.

Bien à vous

Sophie BÉJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités d'Alsace

